



**ARRETE**

**PORTANT DELEGATION  
A MADAME POIRAUD CORINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

---

HT/YC

ASG n° 08.0279

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-30 et R.2122-8,

**A R R E T E**

**Article 1** : Madame Corine POIRAUD, née le 27 février 1968 à ROCHEFORT (Charente-Maritime), Adjoint Administratif Territorial 2<sup>ème</sup> Classe, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité :

- 1- Au titre de l'article L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales pour procéder à la légalisation de toute signature apposée en sa présence par l'un de mes administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus.
- 2- Au titre de l'article R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales pour procéder à la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Madame POIRAUD pourra valablement délivrer sous ma surveillance et ma responsabilité toutes copies, extraits et bulletins d'Etat-Civil quelle que soit la nature des actes.

**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort sur Mer et à Monsieur le Procureur de la République à Saintes.

Spécimen de signature

Corine POIRAUD

Mairie de Royan,  
le 17 mars 2008  
Le Maire,  
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 18 mars 2008